

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON	COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON Procès-Verbal Séance ordinaire du Conseil municipal du 05 juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS	L'an deux mille vingt-six, le 05 juin, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire.
Exercice : 19 / Quorum : 10	
Présents : 15 Votants : 17	
Pouvoir : 2	
Absents ou excusés : 2	

Présents : Didier LAULAN - Jean TAUGERON - Martine SAINT-BLANCARD - Arnaud OMNES - Marine LASSERRE - Anne-Laure VAILLANT - Anthony LE MOUELLIC - Bernard LAVIGNETTE - Delphine NEOLIER - Isabelle LOUVIERS - Laurence LAGARDERE - Lucie SAUVAU - Mathieu LECOFFRE - Pascal LUSSAC - Thierry LAFONT

Absents ou excusés : Emmanuel BENAIS (procuration à Martine SAINT-BLANCARD), Marie PRIEUR (procuration à Delphine NEOLIER), Mathieu ROULLAND, Sandrine STEVANATO

Secrétaire de séance : Delphine NEOLIER

Date de convocation : 01 juin 2026

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026
2. Décision d'affectation du résultat rectificative
3. Elections des grands électeurs
4. Validation des membres Commission Communale Impôts Directs (CCID)
5. Questions diverses

1) APPROBATION ET/OU OBSERVATIONS SUR LE DERNIER PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL

Point reporté

2) DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT RECTIFICATIVE

À la demande du Service de Gestion Comptable, il est nécessaire de procéder à une régularisation de l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

Lors du vote du budget 2026, le besoin de financement de la section d'investissement, constaté à la clôture de l'exercice 2025 pour un montant de 189 164,46 €, a été couvert par l'autofinancement prévisionnel inscrit au budget (comptes 021 et 023). Or, conformément aux règles budgétaires, ce besoin de financement doit être couvert en priorité par l'affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068.

La présente décision modificative a donc pour objet de corriger cette affectation comptable en transférant la somme de 189 164,46 € vers le compte 1068 et en diminuant d'autant les inscriptions budgétaires relatives à l'autofinancement prévisionnel (021/023), sans incidence sur les crédits votés ni sur les projets prévus au budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette décision rectificative à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément aux dispositions du Code électoral et au décret préfectoral portant convocation des conseils municipaux, il convient de procéder à l'élection des délégués et suppléants appelés à participer à l'élection des sénateurs prévue le 27 septembre 2026.

Pour la commune de Castets-et-Castillon, le conseil municipal doit élire 5 délégués titulaires et 3 suppléants.

Une seule liste a été déposée avant l'ouverture du scrutin :

LISTE 1

Didier LAULAN _____

Anthony LE MOUËLIC _____

Jean TAUGERON _____

Delphine NÉOLIER _____

Arnaud OMNES _____

Laurence LAGARDÈRE _____

Martine SAINT BLANCARD _____

Marine LASSERRE _____

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret conformément aux dispositions légales.

Résultat du scrutin :

- Nombre de votants : 17
- Suffrages exprimés : 17
- Voix obtenues par la liste : 17

La liste ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, sont proclamés élus :

Délégués titulaires :

- Didier LAULAN
- Jean TAUGERON
- Arnaud OMNÈS
- Martine SAINT BLANCARD
- Marine LASSERRE

Suppléants :

- Anthony LE MOUËLIC
- Delphine NÉOLIER
- Laurence LAGARDÈRE

Le Conseil municipal prend acte des résultats du scrutin.

4) RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de proposer à l'administration fiscale une liste de contribuables susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Il précise que cette commission est consultée notamment sur les évaluations foncières des propriétés bâties et non bâties de la commune.

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts, le Conseil municipal doit établir une liste de vingt-quatre contribuables répondant aux conditions requises. La Direction Départementale des Finances Publiques procédera ensuite à la désignation des membres de la commission, soit six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, parmi les personnes proposées.

Après présentation de la liste des vingt-quatre contribuables, le Conseil municipal est invité à se prononcer.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la liste des vingt-quatre contribuables proposée à l'administration fiscale pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

La liste sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques pour suite à donner.

5) QUESTIONS DIVERSES

- a) Organisation de la Maïade : Les membres du Conseil municipal ont échangé sur l'organisation de la prochaine Maïade.

Ont notamment été abordés :

- l'organisation générale de la journée ;
- les modalités de préparation et de déroulement du repas ;
- l'achat des fournitures nécessaires à la plantation du pin, notamment un panneau, du papier crépon pour les fleurs et des banderoles bleu-blanc-rouge ;
- participation des préparatifs par l'école
- la répartition des tâches entre les élus pour le bon déroulement de la manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Secrétaire de séance,
Delphine NÉOLIER



Le Maire,
Didier LAULAN



